



droit du travail démission-comment faire?????

Par **infernai**, le **11/05/2010** à **19:55**

Je suis assistante maternelle employée par une crèche associative.

Je veux démissionner de cette crèche sans perdre mes droits et dans les meilleures conditions.

Je sais que je dois envoyer un courrier en recommandé avec accusé de réception un mois avant ma date de départ (d'après mon contrat de travail).

Seulement, c'est la date à laquelle je dois envoyer ce courrier qui me pose problème.

En effet, je serai en vacances du 9 au 22 Août et la crèche ferme du 2 au 8 Août.

Je ne veux pas reprendre avec cette crèche le 23 Août car je veux travailler en libéral.

Dois-je envoyer mon courrier le 23 Juillet ou dois-je tenir compte des congés et l'envoyer plus tôt et alors à quelle date?

Merci de me répondre

Par **miyako**, le **11/05/2010** à **22:30**

bonsoir,

C'est le 08 juillet au plus tard que vous devez envoyer votre démission, car les CP, sauf accord de l'employeur, ne peuvent pas être inclus dans le préavis, si ils sont déjà programmés avant la démission.

Amicalement vôtre

suji Kenzo conseiller RH